



DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEAUX

Date de convocation

25/06/2026

Date d'affichage

03/07/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

L'an deux mil vingt six
Le jeudi 2 juillet

Le Conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
Présidence de : Mme Dias

Présents :

Mr LEFEBVRE, Mme GUENNETEAU, Mr MACHU, Mme CASTAN,
Mr LEPAYSAN, Mme CARON, Mr PINCHEDEZ, Mr PAPQUET, Mme
ANDERSON, Mr BRENGUES, Mr BARDIN , Mme LOPATA

Absents ayant donné pouvoir :

Mme NIKIEL a donné pouvoir à Mme DIAS
Mme ANDERSON a donné pouvoir à Mme CASTAN
Mme BAGLIN a donné pouvoir à Mr MACHU
Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice

GUENNETEAU Edith a été élue Secrétaire

Fixation des tarifs du repas républicain du 14 juillet

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté municipal n° A2026_29 portant création de la régie de recettes « Festivités et Animations » ;

Considérant l'organisation du repas républicain à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 2026 ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs applicables aux participants à cette manifestation ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

Le tarif du repas républicain organisé par la commune le 14 juillet 2026 est fixé à **10 € par personne.**

Article 2 :

La participation au repas est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront encaissées par l'intermédiaire de la régie de recettes « Festivités et Animations », créée par arrêté municipal n° A2026_29.

Article 4 :

Madame le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil Municipal.

Le Maire,

T. DIAS

